

Paris, le 28 Juillet 2017

Consommateurs illicites d'œuvres dématérialisées : un public davantage exposé aux risques en ligne.

Étude quantitative réalisée par l'Ifop, à partir d'un échantillon représentatif de 1021 internautes de 15 ans et plus et un sur-échantillon de 516 consommateurs de biens culturels dématérialisés aux usages illicites.

L'étude, qui porte sur l'ensemble des biens culturels dématérialisés et concerne tous les modes d'accès aux œuvres, permet de distinguer plusieurs populations au sein des internautes : les consommateurs « *licites exclusifs* » (35 %), les « *anciens illicites* » (13 %), les « *illicites occasionnels* » (10 %), les « *illicites réguliers* » (18 %) et les internautes non consommateurs de biens culturels sur internet (24 %).

Les consommateurs aux pratiques illicites sont plus exposés aux nuisances et préjudices subis sur internet

83 % des internautes ont déclaré avoir subi des nuisances au cours de l'année passée (apparition intempestive de publicités, affichage de faux messages alarmants ou de courriers indésirables) ; ce pourcentage monte à 91 % pour les « *consommateurs illicites réguliers* » et à 94 % pour les « *consommateurs illicites occasionnels* ».

Les préjudices et menaces directes, plus graves et moins répandus (virus, logiciels malveillants, vols de coordonnées bancaires, arnaques, usurpations d'identité) concernent quant à eux 41 % des internautes, les « *consommateurs illicites réguliers* » s'avérant là encore être plus exposés avec un taux qui monte à 51 %.

La consommation illicite est bien perçue comme plus risquée par les internautes

Si la notion de risque est toujours présente dès lors que l'on navigue sur internet, les risques sur les sites illicites sont jugés, par les usagers, comme beaucoup plus élevés (7,3/10) par rapport aux sites licites (5,3/10).

Les consommateurs aux pratiques dites « *illicites régulières* » se montrent les moins sensibles aux risques en ligne et sont d'abord préoccupés par les publicités intempestives susceptibles de gêner leur confort de navigation. Les « *consommateurs illicites occasionnels* », quant à eux, craignent principalement l'exposition aux virus et logiciels malveillants.

La consommation légale reste une valeur sûre

70 % des consommateurs dits « *anciens illicites* » et « *illicites réguliers* » déclarent avoir diminué ou arrêté leur consommation illicite de biens culturels pour se protéger d'éventuels risques en ligne. Un changement de pratique qui semble efficace, puisqu'après avoir arrêté, ils affirment rencontrer moins voire plus du tout de problèmes.

Pour l'ensemble des internautes, consommateurs licites comme illicites, l'offre légale apparaît aussi comme une valeur sûre, moins dangereuse et offrant une expérience utilisateur de meilleure qualité.

Ces constats d'étude confirment le lien étroit à établir, en vue d'aider au développement de pratiques responsables sur internet, entre la protection de la création et la protection des publics et internautes.

Les principaux enseignements de l'étude font l'objet du numéro 2 du quatre pages, « L'Essentiel ».

À télécharger sur le site hadopi.fr : www.hadopi.fr/presse/communiques-de-presse.html

Retrouvez-y également le premier numéro de « L'Essentiel » consacré à l'étude « *Les 8-14 ans : l'émergence d'une génération de Smartphone natives* ».